

ÉCO-DÉLÉGUÉS, ÉCO-DÉLÉGUÉES

**TRousse
PROJETS**
L'école en action

**LE FINANCEMENT PARTICIPATIF
POUR RÉALISER
TOUS VOS PROJETS**

www.trousseaprojets.fr

contact@trousseaprojets.fr



La Trousse à projets, comment ça marche ?

La Trousse à projets est la plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale au service de projets portés par des enseignants et/ou leurs élèves. Elle offre à tous, particuliers, entreprises, ... la possibilité de contribuer au financement de ces projets.



1- Qui peut déposer un projet ?

Tout éco-délégué disposant d'une adresse académique par l'intermédiaire du conseil de la vie collégienne, du conseil de la vie lycéenne, de la maison des lycéens ou d'un membre de l'équipe pédagogique.



4- Comment se déroule la campagne ?

Vous fixez votre durée de collecte (maximum 60 jours) et, entouré de votre équipe projet, vous animez votre collecte pour mobiliser des donateurs grâce aux outils disponibles en ligne.



5- À qui l'argent est-il versé ?

L'argent est versé à la structure que vous avez désignée (le collège, le lycée, ou la maison des lycéens).



6- Que faire après la collecte ?

Vous envoyez les contreparties aux donateurs et vous publiez en ligne des actualités sur la réalisation de votre projet.



2- Sous quelles conditions est-il validé ?

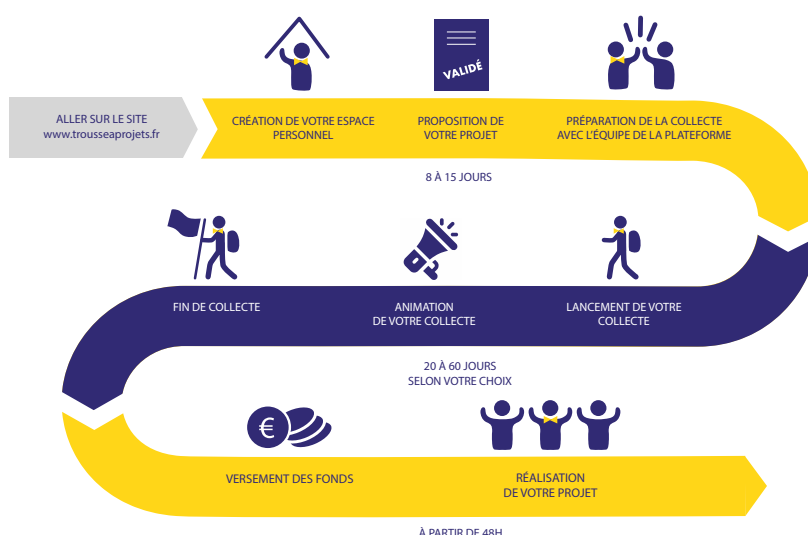
Le contenu du projet doit respecter la charte de la Trousse à projets consultable en ligne. Il doit être réalisé pour partie sur le temps scolaire. Vous précisez le calendrier du projet, fixez vos objectifs financiers et désignez la structure bénéficiaire des fonds. L'équipe de la Trousse vous donne une réponse sous 48h.



3- Comment préparer sa campagne ?

Vous rédigez et mettez en forme la page de présentation du projet. Vous préparez la stratégie de communication avec l'équipe de la Trousse.

Les étapes d'une campagne de collecte



LES CHIFFRES DE LA TROUSSE

3 000

collectes achevées.

82 %

atteignent leur objectif de collecte.

1 282 €

collectés en moyenne par projet.